

ccitb.

GUIDE EXPLICATIF

FONCTIONNEMENT ET
ADMISSIBILITÉ

Présenté par



 **Desjardins**
Entreprises



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
POURQUOI VOUS INSCRIRE AU CONCOURS?	3
ÉTAPES ET CALENDRIER.....	3
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ.....	4
DOCUMENTS À ENVOYER.....	5
CONFIDENTIALITÉ ET JURY.....	5
SANTÉ FINANCIÈRE.....	5
DES QUESTIONS ?.....	5

POURQUOI VOUS INSCRIRE AU CONCOURS?

- Valoriser votre entreprise et développer le sentiment d'appartenance de vos employés ;
- Mettre en valeur vos réalisations et faire rayonner votre entreprise;
- Développer la notoriété de votre entreprise au sein de la communauté d'affaires des Basses-Laurentides;
- Profiter de la reconnaissance de vos pairs.

Si elles le désirent, les entreprises lauréates d'un trophée Stellar pourront poser leur candidature pour le concours provincial des Mercuriades, organisé par la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), dans la catégorie « Contribution au développement économique et régional ». Informations au www.mercuriades.ca

ÉTAPES ET CALENDRIER

Voici les grands événements qui précéderont le Gala Stellar :

25 janvier 2023 – Étape 1

Ouverture de la période de mise en candidature

- Remplir le [formulaire >](#)

22 février 2023

Fermeture de la période de mise en candidature.

23 février 2023 – Étape 2

Réception de votre cahier de candidature

17 mars 2023 à 15h

Date limite pour le dépôt des dossiers de candidature en version électronique à clambert@ccitb.ca. Aucun cahier de candidature ne sera accepté à la suite de cette date.

11 et 12 avril 2023

Photo des finalistes

21 avril 2023

Annonce des finalistes sur les réseaux sociaux

2 juin 2023

Gala Stellar

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible dans l'une ou l'autre des catégories, l'entreprise doit remplir les conditions suivantes :

- Être membre de la CCITB.
- L'entreprise doit posséder un établissement d'Affaires sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville ^[1] tout au long du concours, soit de la date d'inscription à la tenue du Gala. Toutefois, l'organisme (OBNL) doit desservir le territoire de la CCITB sans nécessairement y avoir une adresse civique. Dans le cas d'une entreprise franchisée, l'entreprise peut déposer sa candidature uniquement pour le ou les établissement(s) d'affaires situés et desservant le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville.
- La date de création de l'entreprise ou de l'organisme doit être antérieur au 1er janvier 2021, à l'exception de la catégorie « Nouvelle entreprise » qui doit être ultérieur à 2021.
- L'entreprise ou l'organisme (OBNL) qui a été lauréat dans une catégorie ne peut se présenter à nouveau dans la même catégorie au cours des deux (2) années subséquentes.
- L'entreprise ou l'organisme peut déposer sa candidature dans un maximum de deux (2) catégories.
- Une entreprise commanditaire du Gala Stellar ne peut pas présenter sa candidature dans la catégorie qu'elle commandite, mais peut le faire dans toute autre catégorie.
- L'entreprise doit respecter les critères d'admissibilité propre à la catégorie pour laquelle elle applique, s'il y a lieu.

EN TANT QUE FINALISTE :

- L'entreprise ou l'organisme s'engage à se rendre disponible pour une séance photo d'environ 30 minutes soit le 11 ou 12 avril 2023.
- L'entreprise ou l'organisme s'engage à être présent au Gala Stellar le 2 juin 2023, si elle figure parmi les finalistes.

¹ Blainville, Boisbriand, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Bois-des-Filion et Lorraine

DOCUMENTS À ENVOYER

- Votre dossier de candidature dûment complété
- Votre attestation financière complétée par votre institution financière ou par votre expert-comptable. (Le modèle se trouve à être inclus dans votre cahier de candidature. Dans le cas de la catégorie OBNL ou entreprise d'économie sociale de l'année, seuls les états financiers les plus récents sont obligatoires.)
- Votre logo en vectoriel, avec un fond transparent – soit en format AI ou EPS

Veuillez retourner votre cahier de mise en candidature **en version électronique** par courriel à l'adresse clambert@ccitb.ca **au plus tard le 17 mars 2023 à 15 h.**

CONFIDENTIALITÉ ET JURY

Les candidatures sont soumises à un jury indépendant, formé de personnes issues du milieu des affaires. Afin de conserver la crédibilité de ce concours, aucun membre du conseil d'administration de la CCITB ne peut siéger à titre de membre du jury. La [politique de fonctionnement et de nomination](#) des membres du jury est disponible dans la section « Gala Stellar » du site Internet de la CCITB.

SANTÉ FINANCIÈRE

Pour les catégories « Entreprise de l'année (moins de 15 employés / 15 employés et plus) », « Initiative en gestion des ressources humaines », « Jeune entrepreneur de l'année », « Nouvelle entreprise », « Fleuron régional », « Entreprise écoresponsable », « entreprise engagée dans sa communauté » et « Investissement de l'année en construction », **l'annexe « Attestation financière » est obligatoire.**

Pour la catégorie « OBNL ou entreprise d'économie sociale de l'année » ce sont les états financiers de l'organisme/entreprise qui sont exigés.

Le critère « Santé financière » constitue un élément fondamental pour assurer le calibre élevé du Gala. Ces informations seront traitées de manière strictement confidentielle.

DES QUESTIONS ?

Caroline Lambert
Responsable aux événements
450 435-8228, poste 225
clambert@ccitb.ca